

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU 29 FÉVRIER 2024

Délégation n°2024-02-07

L'an deux mille vingt-quatre et le 29 février, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Véranne, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

■ Nombre de membres en exercice	:	35
■ Quorum	:	18
■ Nombre de membres présents	:	23
■ Nombre de votants	:	29
■ Date de la convocation	:	le 19 février 2024

Objet : Environnement - Déchets ménagers - Marché de traitement des ordures ménagères résiduelles, suite à infructueux

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ (<i>Pouvoir de M. Jean-Louis POLETTI</i>) -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, Mme Brigitte BARBIER, Mme Nathalie BÉAL, M. Yannick JARDIN, M. Jean-Baptiste PERRET -
MACLAS :	Mme Marcelle CHARBONNIER (<i>Pouvoir de M. Hervé BLANC</i>), M. Laurent CHAIZE -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX, Mme Franceline COMAS, M. Stéphane TARIN (<i>Pouvoir de M. Jean-François CHANAL</i>), Mme Agnès VORON (<i>Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE</i>) -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, Mme Véronique MOUSSY (<i>Pouvoir de M. Christian CHAMPELEY</i>) -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	M. Cyrille GOEHRY (<i>Pouvoir de Mme Valérie PEYSSELON</i>).

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD, Mme Gisèle BONNAY -
MACLAS :	M. Hervé BLANC (<i>Pouvoir à Mme Marcelle CHARBONNIER</i>) -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL (<i>Pouvoir à M. Stéphane TARIN</i>), Mme Martine JAROUSSE (<i>Pouvoir à Mme Agnès VORON</i>) -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI (<i>Pouvoir à M. Jacques BERLIOZ</i>) -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Christian CHAMPELEY (<i>Pouvoir à Mme Véronique MOUSSY</i>) -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON (<i>Pouvoir à M. Cyrille GOEHRY</i>).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

PÉLUSSIN :	Mme Corinne ALLIOD KOERTGE -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	Mme Sylvie GUISET.

M. le conseiller délégué explique que pour faire suite au lancement de la consultation pour la collecte et le traitement des déchets pour la période 2023-2027, le lot 2, relatif au traitement des ordures ménagères résiduelles, a été rendu infructueux (aucune offre reçue). Afin de permettre la continuité de la prise en charge de nos ordures ménagères, la CCPR a signé une convention de traitement avec le SITOM Nord Isère, propriétaire de l'Unité de Valorisation Energétique de Bourgoin-Jallieu. Cette convention, reconduction incluse, s'achève au 30 juin 2024.

Il convient donc de lancer un marché pour le traitement des ordures ménagères résiduelles, à compter du 1^{er} juillet 2024. Le marché sera conclu pour une durée de trois ans ferme (soit jusqu'au 30 juin 2027), son montant est estimé à 925 000 € HT sur trois ans.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le projet de marché de traitement des ordures ménagères résiduelles,
- D'autoriser M. le président à lancer la consultation,
- D'autoriser M. le président à signer tous les actes nécessaires au lancement, au déroulement, à l'attribution et à la signature du marché.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

- Approuve le projet de marché de traitement des ordures ménagères résiduelles,
- Autorise M. le président à lancer la consultation,
- Autorise M. le président à signer tous les actes nécessaires au lancement, au déroulement, à l'attribution et à la signature du marché.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Patrick MÉTRAL